

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	1 (1913)
<b>Heft:</b>	9
 <b>Artikel:</b>	Xme Congrès international des femmes
<b>Autor:</b>	Casevitz-Rouff, Thérèse
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-248607">https://doi.org/10.5169/seals-248607</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ment de la production nationale dans tous les domaines, et qu'effrayaient les sommes considérables dépensées chaque année pour l'importation de fruits et de légumes frais.

Reste la question des débouchés, la seule qui mérite d'être sérieusement discutée : Que peut faire une jeune fille qui a passé à l'école de la Corbière, soit les deux ans nécessaires à un apprentissage sérieux, soit une année, ou même quelques mois ?

Pour pouvoir répondre, je ferai d'abord remarquer que le prix de pension étant relativement élevé (160 à 200 fr. par mois) les élèves de la Corbière se recruteront forcément dans les milieux aisés, et que de ce fait, il est possible, à leur sortie de l'école, de les diviser en deux catégories : 1<sup>o</sup> celles qui — malheureusement pour elles ! — n'ont pas à gagner leur vie ; 2<sup>o</sup> celles qui feront leur carrière dans le jardinage, au lieu de choisir comme gagne-pain le professorat ou l'assistance aux malades.

Parmi les premières, il en est beaucoup, sans doute, qui auront plus tard la jouissance d'un jardin, et du revers de cette médaille : un jardinier ! Or, de même que l'on ne dirige bien son ménage que si l'on peut mettre soi-même la main à la pâte, quelle précieuse autorité ne gagnera-t-on pas, si l'on sait comment se sèment les tomates et se bouturent les oïllets ! sans parler du plaisir que l'on éprouvera à greffer ou à tailler soi-même ses rosiers ! Un stage dans une école d'horticulture me paraît aussi utile pour ces jeunes filles-là que l'année d'école ménagère qui est de rigueur outre-Rhin. Et quoi de meilleur pour les anémiées, les nerveuses, les surmenées si fréquentes à notre époque, que cette vie au grand air et en pleine nature ?

Les autres ? La propriété est trop morcelée chez nous pour qu'il y ait beaucoup de chance de voir les *ladies-gardeners* se multiplier. En Angleterre, on aime assez, grâce au sens artistique qu'on leur reconnaît, leur confier la création, l'entretien, l'embellissement de jardins et de parcs. Elles ont sous leurs ordres un ou plusieurs aides-jardiniers, sont logées dans un cottage, et gagnent de 1250 à 2500 fr. En France, elles pourraient aussi s'orienter de ce côté-là : M<sup>me</sup> de la Rive a déjà reçu une demande pour une jardinière-chef dans le Jura. En Suisse, leur succès est plus douteux ; notons toutefois que l'habitude se répand dans les sanatoriums d'occuper certains malades nerveux par du bienfaisant jardinage : la femme jardinière-chef est ici toute indiquée, et comme professeur et comme auxiliaire du médecin. Puis, si les grands domaines particuliers font défaut, pourquoi de grandes administrations, hôpitaux, asiles, pénitenciers, hôtels même, etc., etc., ne prendraient-elles pas des femmes comme jardinières en chef ? Ce serait un simple préjugé à vaincre, et l'on en a déjà battu en brèche bien d'autres !

Mais c'est surtout dans la production spécialisée que je vois le succès de nos jardinières suisses. Un petit bout de jardin bien exposé, un peu de main-d'œuvre masculine pour les gros travaux, la proximité d'une ville, ou mieux encore, une entente avec un magasin de fruits ou de fleurs... et il me semble qu'une ou deux jeunes filles, deux sœurs, deux amies, ainsi associées, pourraient arriver à produire des fraises, des roses, des violettes sous couche, certains légumes délicats... d'une façon assez rémunératrice.

Cette spécialisation, M<sup>me</sup> de la Rive la conseille surtout pour l'arboriculture. « Les vergers, disait-elle dans une de ses conférences de propagande, qui font le charme de nos campagnes, les grands plats de fraises et de framboises qui décorent la table de la salle à manger en été, les pots de confitures qui remplissent nos armoires, et les kiosques, où l'on s'arrête en hiver, pour acheter des poires ou des oranges, ne nous suggèrent-ils pas que la culture des arbres fruitiers, et des

fruits en général, serait peut-être celle à laquelle il convient de se vouer ? L'arboriculture comprend des cultures très diverses et demande des connaissances variées. Des vergers bien entretenus donnent, parfois, de bonnes récoltes : il en faut autour des maisons et des fermes. Mais ce qu'il faudrait introduire et ce que nos arboriculteurs devraient surtout faire valoir, ce sont les plantations d'arbres fruitiers nains, pomiers et poiriers, dans des terrains exclusifs. Les arbres nains produisent beaucoup plus vite des fruits plus volumineux que les arbres des vergers. La fabrication des confitures et des conserves constitue un dérivé important de la culture des fruits et doit faire partie du programme d'études de toute école agricole ». Ajoutons que ce n'est pas seulement par la production de fruits et la fabrication de confitures et de conserves qui en découle, qu'une jeune fille peut arriver à gagner sa vie : la taille des arbres fruitiers, si délicate, si complexe, est souvent ignorée ou mal comprise par les jardiniers ordinaires, si bien que dans certaines maisons, on est obligé de recourir à des spécialistes. Or pourquoi ces spécialistes ne seraient-ils pas des femmes, qui, à la saison voulue, feraient le tour de leur clientèle, ébourgeonnant, taillant, médicamentant quand besoin il y a, pêchers et poiriers, abricotiers et pommiers nains ? Il y aurait là un appoint de gain qui ne serait pas à dédaigner. Et d'autre part, dans un pays comme le nôtre, où la culture des fruits ne produit pas tout ce qu'elle pourrait, n'y a-t-il pas un intérêt dépassant les préoccupations personnelles à développer et à perfectionner, avec l'aide de femmes instruites et expertes, tout un côté de notre économie nationale ?

C'est pourquoi on a planté beaucoup d'arbres à la Corbière. Mais ni la culture des fleurs, ni celle des légumes ne sont négligées pour cela. Dans la grande cuisine en sous-sol, on apprend à confectionner conserves et confitures, tandis qu'un poulailler, et plus tard, sans doute des ruches d'abeilles, offrent encore un champ d'étude à l'aviculture et à l'apiculture. Les cours sont théoriques et pratiques ; de novembre à décembre et de février à mars, la botanique, la chimie horticole, l'arboriculture et l'horticulture théoriques sont enseignées aux élèves. Les travaux de menuiserie se font à la même époque. Les grandes vacances ont lieu en pleine « morte-saison » : du 15 décembre au 1<sup>er</sup> février.

Le travail est modéré : de 9 heures à midi, de 2 à 4 heures, et en été seulement après 5 heures. Il n'y a là de quoi effrayer personne — même en tenant compte des inévitables courbatures des premiers jours, du soleil qui brûle le cou et les bras, de la boue aux chaussures, et des autres petits inconvénients inhérents au métier. Mais quelle carrière n'a les siens ? — et combien celle-là est saine, plus que d'être dactylographe ou bibliothécaire ! Saine physiquement et je dirai surtout *moralement* : rien ne vaut le contact immédiat, intime avec la nature, pour apprendre la sérénité, la résignation, la patience et aussi — en voyant tout ce qui meurt pour refleurir le printemps d'après, en participant à la ronde immuable et éternelle des saisons — l'espérance.

E. Gd.

## Les grands Congrès parisiens

### I. X<sup>me</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DES FEMMES

Le Congrès a été ouvert à Paris, le 2 juin, par une séance solennelle d'inauguration à la Sorbonne, présidée par M. Klotz, ministre de l'Intérieur. Dès le lendemain les Sections (législation,

hygiène, éducation, assistance, paix, travail, suffrage) ont commencé leurs travaux, auxquels furent consacrées les matinées, après que Lady Aberdeen, présidente de l'I. C. W., eût été nommée présidente d'honneur, et Mme Jules Siegfried, présidente du Conseil national français, présidente du Congrès.

Voici un résumé succinct des travaux des sections et des principaux vœux présentés par elles et adoptés aux séances plénaires, qui ont eu lieu l'après-midi.

*La Section de Législation*, après avoir constaté quels sont les droits laissés à la mère par le principe de la puissance paternelle (rapport de Mme S. Grunberg, avocate), après avoir étudié la question de l'incapacité civile de la femme mariée (rapport de Mme Pichon-Landry) et la suppression de toute mesure d'exception à l'égard de la femme en matière de mœurs (rapport de Mme Avril de Ste-Croix) propose au Congrès les vœux suivants :

1<sup>o</sup> Que durant le mariage le père et la mère exercent conjointement l'autorité parentale sur la personne et sur les biens de leurs enfants communs, et que ces dispositions soient applicables aux père et mère des enfants nés hors du mariage, lorsque les père et mère les ont volontairement reconnus.

2<sup>o</sup> Que l'incapacité civile de la femme mariée soit abolie.

3<sup>o</sup> Qu'il soit réalisé la suppression de toute mesure d'exception à l'égard des femmes en matière de mœurs.

*La Section d'Hygiène* avait à étudier : 1<sup>o</sup> le rôle des femmes dans la lutte antituberculeuse ; 2<sup>o</sup> le rôle des femmes dans la lutte antialcoolique.

Mme Girard-Mangin, docteur, présente un lumineux résumé de la première question et termine en énonçant les vœux suivants :

1<sup>o</sup> Que les femmes consentent à participer à la lutte antituberculeuse par une éducation sociale commencée à l'école et continuée dans les œuvres post-scolaires ; cette éducation étant sanctionnée par un service social pratique dont la durée et la nature restent à déterminer. Ce service pratique serait effectué dans les organismes existants, convenablement choisis : gouttes de lait, crèches, dispensaires, etc.

2<sup>o</sup> Qu'elles travaillent à faire adjoindre aux œuvres d'assistance une section antituberculeuse destinée à renseigner les assistés sur les moyens pratiques d'éviter la contamination, à distribuer gratuitement les désinfectants et à créer des services de désinfection à domicile.

3<sup>o</sup> Qu'elles contribuent à l'organisation d'organismes-types dirigés contre la tuberculose, notamment par la formation d'infirmières spécialisées, capables de lutter au foyer, à l'école et à la caserne (armée et marine).

Mme Meynadier présente le rapport sur la lutte antialcoolique et conclut par ces vœux :

1<sup>o</sup> Que par tous les moyens que les législations laissent à leur disposition, les femmes entrent dans la lutte contre l'alcoolisme.

2<sup>o</sup> Que toutes les œuvres féminines, quel que soit leur objet, inscrivent dans leur programme la lutte antialcoolique.

3<sup>o</sup> Que toutes les femmes, notamment celles qui ont accès dans les milieux industriels, agissent en faveur de l'utilisation industrielle de l'alcool.

4<sup>o</sup> Que les femmes cherchent à faire établir l'option locale, partout où elle n'existe pas.

5<sup>o</sup> Que les femmes combattent de toutes leurs forces pour obtenir : qu'une application rigoureuse soit faite des lois existantes contre l'alcoolisme ; que soient votées les lois dont l'efficacité dans la lutte antialcoolique est prouvée.

6<sup>o</sup> Que la vente de l'alcool soit interdite aux mineurs et que les parents qui font boire leurs enfants soient condamnés.

*La Section d'Education*, présidée par Mme Kergomard avait à étudier : 1<sup>o</sup> Si le système d'éducation de chaque pays répond aux exigences et aux tendances de la vie moderne. 2<sup>o</sup> Comment lutter contre la démoralisation de la jeunesse par l'image, les spectacles, etc.

Après une intéressante discussion, différents vœux sont présentés en section plénière et remaniés sous la forme suivante :

« Qu'il convient de s'appliquer davantage à populariser les images morales très simples et à en mettre des séries plus méthodiques entre les mains des enfants ».

En ce qui concerne la démoralisation de la jeunesse, la section se préoccupe d'une délicate question : l'éducation sexuelle. Les vœux suivants sont émis : « Que les parents considèrent comme le devoir le plus important vis-à-vis de leurs fils (la Section ajoute *et de leurs filles*) de leur donner une instruction sexuelle basée sur l'unité de la morale ».

« Que l'éducation sexuelle, basée sur le principe de l'unité de la morale, soit apportée à la jeunesse partout où les mères ne peuvent remplir ce rôle ».

*La Section d'Assistance* présente un rapport très intéressant de Mme Weill, présidente, sur le rôle de la femme dans la bienfaisance privée depuis dix ans ; elle fait voter par l'assemblée les vœux suivants :

1<sup>o</sup> Que la puériculture entre de plus en plus dans l'éducation des jeunes filles, qu'à la tête de toutes les œuvres de puériculture soient placées des femmes diplômées ayant fait un stage d'enseignement technique de la puériculture.

2<sup>o</sup> Que les femmes s'attachent à favoriser par de multiples moyens le grand mouvement du retour à la terre, raniment les industries locales, en soutenant toutes les tentatives de décentralisation artistiques, économiques et sociales, et étendent à l'agriculture toutes les œuvres sociales déjà appliquées au bénéfice de l'industrie.

3<sup>o</sup> Que l'assistance aux malades à la campagne soit organisée partout où elle n'existe pas. Que l'on forme des infirmières de campagne.

4<sup>o</sup> Que l'appellation de « fille-mère » soit épargnée à la femme non mariée, qu'elle soit remplacée par celle de « femme-seule ».

5<sup>o</sup> Que l'assistance publique de tous pays soit plus enclue à augmenter les postes officiels féminins, à titres et droits égaux à ceux des agents masculins.

Mme Nathan présente un rapport sur le logement ouvrier et formule les vœux suivants qui sont adoptés :

1<sup>o</sup> Que les femmes contribuent à l'amélioration du logement ouvrier ; que les enfants soient instruits de l'hygiène.

2<sup>o</sup> Que les Sociétés de logement à bon marché créent des hôtels pour femmes seules et que les grandes administrations facilitent la création d'hôtels pour leur personnel ; que toutes les Sociétés de logements à bon marché n'imposent plus aux veuves et femmes seules d'avoir un répondant.

Une souscription est ouverte pour la construction d'hôtels pour femmes seules ; ces hôtels s'appelleront *fondation Stead*, en mémoire de Stead, auquel ces idées étaient chères.

*La Section de la Paix*, sous la présidence de Mme Julie Tous-saint, a présenté les vœux suivants, adoptés à l'unanimité :

1<sup>o</sup> Qu'une Section de la Paix soit établie et fonctionne dans tous les Conseils nationaux où il n'en existe pas encore.

2<sup>o</sup> Que les femmes s'initient aux doctrines du pacifisme, suprême affirmation du droit humain, qu'elles s'en inspirent dans l'éducation des enfants, qu'elles s'affilient aux ligues pacifistes ou en fondent quand il n'en existe pas, enfin qu'elles con-

sidèrent que seul, le droit de vote politique leur permettra d'exercer une action efficace dans la conduite des affaires publiques.

3<sup>o</sup> Que l'enseignement de l'histoire soit donné avec sincérité et impartialité, que, sans atténuer l'admiration de l'enfant pour l'héroïsme, le maître s'attache à diriger cette admiration vers les grandes actions qui ont honoré l'humanité et à démontrer que la guerre est aussi nuisible aux vainqueurs qu'aux vaincus, et que les non-belligérants eux-mêmes ont à en souffrir.

4<sup>o</sup> Que des réponses aux objections faites le plus souvent contre la paix soient rédigées en petits fascicules peu coûteux, qu'elles soient traduites dans les langues les plus usitées et répandues largement à travers le monde.

5<sup>o</sup> Que les femmes de toutes les nations demandent aux instituteurs et aux institutrices que leurs élèves prennent part aux concours pacifistes scolaires internationaux.

*La Section du Travail* avait à présenter des rapports sur les lois protectrices du travail des femmes, sur la protection du travail des enfants, sur le minimum de salaire.

Les vœux suivants sont votés sur le premier point :

1<sup>o</sup> Que les lois d'exception qui régissent le travail des femmes soient abrogées ou appliquées à toute la population ouvrière.

2<sup>o</sup> Que dans tous les pays les femmes s'emploient activement à propager le mouvement syndical parmi les ouvrières et les employées.

3<sup>o</sup> Que dans tous les pays le repos des femmes en couches devienne obligatoire durant un minimum de quatre semaines et qu'une indemnité leur soit accordée, soit par une loi d'assurance, soit par une loi d'assistance sociale.

Sur le second point :

1<sup>o</sup> Que les enfants ne puissent être admis dans l'industrie avant 14 ans.

2<sup>o</sup> Que tout travail de nuit, dans le commerce et l'industrie, soit interdit aux adolescents de moins de 18 ans.

3<sup>o</sup> Que le repos de nuit soit basé sur un minimum de 11 heures.

4<sup>o</sup> Que pour les cas de force majeure, dans les industries saisonnières les heures supplémentaires ne puissent pas faire un total supérieur à 12 heures et ne se fassent pas de nuit.

5<sup>o</sup> Que soient créées des Sociétés protectrices des enfants avec des membres ayant le pouvoir de réquisition.

6<sup>o</sup> Que les contrats de louage d'enfants soient interdits.

7<sup>o</sup> Que le travail des enfants dans l'agriculture soit protégé.

Mme Duchêne, présidente de la *Section du Travail*, dans son rapport sur le relèvement du salaire, constate que les bas salaires du travail à domicile ont une répercussion sur les salariés d'atelier.

Elle émet le vœu que tous les efforts soient faits pour :

1<sup>o</sup> Réglementer le travail à domicile.

2<sup>o</sup> Travailler par tous les moyens possibles, y compris la revendication des droits politiques, à la réalisation du principe : à travail égal, salaire égal.

3<sup>o</sup> Instruire socialement et professionnellement les travailleuses.

4<sup>o</sup> Eclairer les consommateurs et les inciter à s'organiser.

5<sup>o</sup> Favoriser l'action coordonnée de la coopération et du syndicat.

6<sup>o</sup> Amener le vote d'une loi instituant un minimum de salaire suffisamment élevé pour être assimilé au salaire vital.

Deux vœux demandant l'un la réglementation du travail dans les prisons, ouvroirs, couvents; l'autre, que les œuvres d'assistance n'acceptent pas du travail à vil prix, sont adoptés.

*La Section Sciences, Arts et Lettres* (Mme Cruppi, présidente) présente son rapport, qui conclut, en ce qui concerne les femmes à l'Université, par les vœux suivants :

1<sup>o</sup> Que toutes les branches de l'enseignement supérieur soient accessibles aux femmes.

2<sup>o</sup> Que l'unification des grades des professeurs de l'enseignement masculin et de l'enseignement féminin soit réalisée, unification aboutissant à la création d'un corps de professeurs mixte.

D'autres vœux, demandant l'unification des salaires masculins et féminins, des examens, des programmes, des sanctions pour les deux sexes, ainsi que l'accès aux femmes à toutes les bourses et priviléges, sont adoptés.

Mme Cruppi, traitant la seconde question : les femmes dans les carrières, émet les vœux :

1<sup>o</sup> Qu'à titre égal et travail égal, le salaire féminin soit égal au salaire masculin.

2<sup>o</sup> Que toutes les catégories du personnel féminin soient représentées par des femmes dans les Conseils de l'Instruction publique.

3<sup>o</sup> Que les pensions soient identiques pour les deux sexes.

4<sup>o</sup> Que dans les pays où celà n'existe pas encore, le barreau et la pharmacie soient ouverts aux femmes; que dans tous les pays les femmes puissent entrer dans la magistrature.

*La Section du Suffrage* donne d'abord un rapport d'ordre général de Mme de Schlumberger; puis Mme Maria Vérone, avocate au barreau de Paris, prend la parole pour son rapport sur l'influence du vote des femmes sur les questions d'hygiène, de moralité, etc., et sur les résultats obtenus dans les pays où la femme possède le droit de vote. C'est une constatation par des statistiques que, partout où les femmes ont le droit de vote, les maux que nous combattons ont reculé; aussi les vœux, présentés par Mme Vérone, demandant le suffrage et l'éligibilité des femmes dans tous les pays, ainsi qu'une active propagande à ce sujet dans tous les Congrès, particulièrement dans les Congrès antialcooliques, sont adoptés avec enthousiasme.

Des vœux sont encore votés pour que :

1<sup>o</sup> Le Parlement français discute le plus vite possible le projet de loi tendant à accorder aux femmes le suffrage municipal.

2<sup>o</sup> Que la question du suffrage des femmes soit posée à tous les Conseils généraux et municipaux.

Cette énumération des vœux, très abrégée cependant, paraîtra peut-être fastidieuse, elle était nécessaire pour faire connaître la besogne urgente qui nous sollicite et les pressants désirs des femmes de tous pays.

Quant à la discussion, vive parfois et toujours attachante, quant à l'atmosphère du Congrès, il faudrait des pages et des pages pour les peindre; je dois me borner à conclure : la Presse fut excellente pour nous à Paris : on parut étonné d'entendre tant de sages paroles, de voir tant de femmes de valeur; il faut en déduire que ceux qui dénient aux femmes toutes les qualités qu'elles montrèrent en ce Congrès, ne les connaissent pas ou ne les connaissent que fort mal.

Thérèse CASEVITZ-ROUFF.

Paris, juin 1913.

## II. XI<sup>me</sup> CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION ABOLITIONNISTE

La Fédération abolitionniste internationale, dont le secrétariat général est à Genève, a tenu les 9-12 juin courant son onzième Congrès dans le Musée social à Paris. Pendant toute sa